

Calendrier de la campagne des formations 2020/2021

Personnels concernés : personnel enseignant, personnel d'encadrement, personnel d'orientation et d'éducation, personnel d'inspection

Opérations	Dates
<p>FORMATIONS À INSCRIPTIONS GAÏA CEFPEP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avis en ligne des chefs d'établissement - Validation des inscriptions par les corps d'inspection et les rectorats - Diffusion des candidatures retenues exclusivement sur GAÏA CEFPEP au fur et à mesure des dates des formations et de leur traitement 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ 26 septembre au 22 novembre 2020 inclus ♦ 01^{er} au 22 novembre 2020 inclus ♦ 23 novembre au 31 décembre 2020 inclus ♦ À partir de février 2021 et généralement 1 mois avant le début du stage
<p><u>Réception par les participants</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une invitation établie par le CEFPEP, (* NB : TOUT CANDIDAT DOIT CONSULTER GAÏA CEFPEP AFIN DE VÉRIFIER SI SA CANDIDATURE EST RETENUE OU NON. LE CEFPEP N'EST PAS EN MESURE D'INFORMER DIRECTEMENT LES CANDIDATS NON RETENUS. - d'un ordre de mission établi par le rectorat à la demande du CEFPEP. 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Pour toutes les formations à inscriptions GAÏA CEFPEP : <u>SEULS</u> les candidats retenus (*) recevront leur invitation CEFPEP entre 15 jours et 1 mois avant le début de la formation. ♦ Chaque rectorat délivre les ordres de mission à réception de la liste des candidats retenus par le CEFPEP
<p>FORMATIONS À INSCRIPTION DIRECTE auprès des partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propositions de formations par les entreprises, visibles sur le site du CEFPEP <p>https://eduscol.education.fr/cid84348/stages-enseignants.html</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ À partir de novembre 2020 et tout au long de l'année scolaire en fonction des dates définies par les entreprises
<p><u>Réception par les participants</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une invitation établie par le CEFPEP 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Pour toutes les formations à inscription directe, les candidats retenus recevront leur invitation CEFPEP entre 15 jours et 1 mois avant le début du stage et devront demander une autorisation d'absence à leur chef d'établissement.
<p>VOS PROJETS DE FORMATION « À LA CARTE » (voir le délai à respecter pour proposer votre candidature)</p>	<p>Inscriptions tout au long de l'année</p> <p>https://eduscol.education.fr/cid84659/stages-a-la-carte.html</p>